

Convocation du 26/01/2022

Conseillers en exercice : 52

Présents	42
Procurations	7
Votants	49

L'an deux mille vingt-deux, le premier du mois de février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Mont Rude à Saint-Saturnin-sur-Loire, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois de février, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

BARGEL Thierry	DURAND-JALIER Agnès	LEROUGE Eric
BAZIN Patrice	GALLIEN Adeline	LEROUX Eric
BERTHAUD Claire	GODARD Claire	LEVEY Marc
BOUJU Isabelle	GOULU Isabelle	MAILLET Eve
BOULTAREAU Manon	GUELARD Thomas	MERCIER Jean-Marc
BROCHARD Cécile	GUERET Lydie	MORON Olivier
BROHAND Loïc	GUILLEMOT Lionel	PERCEVAULT Erick
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	GUILLET Monique	PLESSIS Fabien
BUFFET Pieric	JEAN Valérie	RABOUIN Céline
DERSOIR Armelle	LAROCHE Florence	ROUSSEL Mathieu
DESME Francine	LE MASLE Didier	RUILLARD Valérie
DROUET Ghislaine	LEBEL Bruno	SAUVAITRE Marie
DROUIN Nadia	LECLERC Alice	SOURISSEAU Sylvie
DUCHESNE Aurélie	LEHEE Stephen	TOUCHET Robert

Excusés avec procuration

BARANGER Jocelyn	à	<i>DURAND-JALIER Agnès</i>
BOUGEOIS Bernard	à	<i>ROUSSEL Mathieu</i>
BUTRUILLE Véronique	à	<i>ROUSSEL Mathieu</i>
GALLARD Thierry	à	<i>SOURISSEAU Sylvie</i>
LAMOUREUX Frédéric	à	<i>SAUVAITRE Marie</i>
PERCHER Aurélie	à	<i>RABOUIN Céline</i>
ROSELIER Alain	à	<i>TOUCHET Robert</i>

Absents et excusés

CATROUX Sophie
FOURNIER Gilles – *excusé*
SENEZ Delphine

Secrétaire de Séance : GODARD Claire

1.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/01/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à :

49 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 11/01/2022

INTERCOMMUNALITÉ

2.

POINT SUR L'INTERCOMMUNALITÉ

Conseil Communautaire du 20/01/2022

Mme le Maire évoque les principaux points étudiés lors du conseil communautaire :

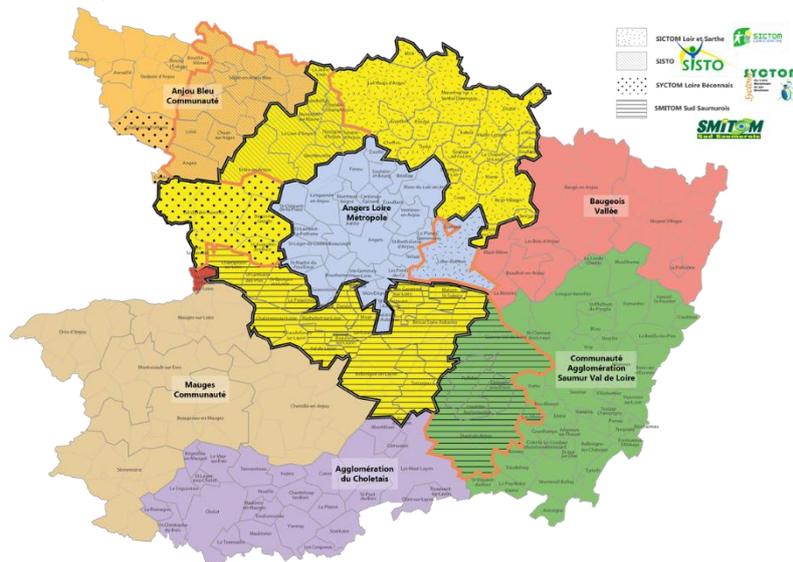
- Bilan d'activité du Conseil de Développement,
- Patrimoine : achat d'un terrain pour le site technique du secteur 1 à St Georges sur Loire,
- GEMAPI : approbation des avenants aux conventions de délégation de gestion de l'Établissement Public Loire des digues du Val de Saint-Georges et du val du Petit Louet,
- Aménagement – Habitat : Avenant n°2 à la convention avec la SAFER « Portail Vigifoncier »,
- Développement social – gens du voyage : création d'une aire de petits passages sur Bellevigne en Layon.

Mme DURAND-JALIER précise que certains élus ont sollicité la Communauté de Communes pour que la commission environnement/déchets se réunisse à nouveau après une période d'inactivité.

Présentation du syndicat 3RD'Anjou

Mme le Maire donne la parole à Mme Durand-Jalier qui présente aux élus le nouveau syndicat 3RD'ANJOU qui a remplacé le SMITOM, et à l'appui du diaporama présenté aux élus. Pour rappel, Mme DURAND-JALIER est membre titulaire du Comité Syndical. Mme Ruillard, M. Bougeois et M. Lehée sont membres suppléants.

Ce nouveau syndicat 3RD'ANJOU est constitué de 121 000 habitants sur plus de 1700 km² et dénombre 52 communes membres (en jaune sur la carte) :



Pourquoi un Syndicat unique

- Pour continuer à garantir une qualité de service aux usagers au meilleur coût
- Être en mesure de relever des défis environnementaux et des projets d'envergure
- Bénéficier de subventions régionales, européennes...
- Permettre des négociations avec les prestataires
- Mutualiser les moyens/équipements
- Harmoniser les pratiques de collecte et à plus long terme les financements
- Professionnaliser certains postes (ressources humaines, communication marchés publics...)

Les principales données du syndicat

- Un financement par la redevance incitative pour tous avec des grilles différentes au 1^{er} janvier
- Un budget de 15 Millions d'euros en fonctionnement – un assujettissement partiel à la TVA
- Un contrôle d'accès sur toutes les déchèteries avec un forfait de 18 passages
- Pas de changement des consignes de tri
- Modification du jour de collecte pour certaines communes au 01/01/2022
- Des actions de prévention qui s'harmoniseront au fil du temps (dès le 01/01/2022 pour les composteurs, puis à suivre broyeurs, animations, ...)
- Le syndicat est un SPIC – Service Public Industriel et Commercial, (coexistence d'agent de droit privé avec application de la convention collective déchets et de fonctionnaires)
- Une quarantaine de collaborateurs

Le fonctionnement de pôles de proximité

- Des équipements nombreux :
 - o 3 pôles de proximité à la population
 - o 11 déchèteries
 - o 1 éco-cyclerie
 - o 1 quai de transfert
 - o 2 bases logistiques
 - o 1 ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) en activité
 - o 1 ISDND en post exploitation
- Avec le SIVERT :
 - o - 1 UVE (Usine de Valorisation Energétique) à Lasse
- Avec la SPL :
 - o - 1 centre de tri à St Barthélémy d'Anjou

Un comité syndical constitué de 30 membres titulaires et autant de suppléants

- Règle pour l'assemblée territoriale
- 1 délégué par commune
- + 3 délégués si commune > 10 000 habitants
- + 2 délégués si commune de 7 à 8 500 habitants
- + 1 délégué si commune de 3 à 7000 habitants

Assemblée territoriale LLA 28 membres titulaires	Assemblée territoriale ALS 20 membres titulaires	Assemblée territoriale VHA 22 membres titulaires
1 représentant par commune (19) +3 Brissac-Loire-Aubance +1 Chalonnes Sur Loire, +1 Bellevigne, +1 Les Garennes, +1 Terranjou, +1 St Georges +1 Val du Layon	1 représentant Par commune (17) +1 Tiercé, +1 Morannes, +1 Durtal	Minimum 1 représentant Par commune (16) + 3 Hauts d'Anjou +1 Erdre en Anjou, +1 Le Lion, +1 Val d'Erdre Auxence
Comité syndical – 30 membres titulaires		
14 délégués CCLA titulaires (+14 suppléants)	7 délégués CCALS titulaires (+7 suppléants)	9 délégués CCVHA titulaires (+ 9 suppléants)
Dont 1 VP-délégation technique	Dont 1 VP-délégation technique	Dont 1 VP-délégation technique
Dont 1 VP avec compétence transversale – communication –financement		
Dont 1 Président		

3.

FINANCES PUBLIQUES – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION N°17

Mme le Maire donne la parole à M. Lebel, Adjoint en charge des ressources humaines, qui explique au Conseil Municipal la nécessité de modifier le tableau des emplois permanents à chaque changement intervenant dans la structure :

- ✓ Création et suppression de postes permanents
- ✓ Modification de la durée hebdomadaire de travail du poste
- ✓ Nomination stagiaire, titulaire, en CDI
- ✓ Nomination par l'autorité territoriale, dans un nouveau grade suite à la promotion interne, à l'avancement de grade et/ou l'admission à un concours ou examen professionnel
- ✓ Adaptation du grade à l'emploi effectif d'un agent

Nature de la décision	Service	Catégorie	Grade	Temps de travail	Date	Nombre de poste
Création de poste <i>Renouvellement</i>	Moyens généraux	--	Chargé de mission juridique	35 / 35	01/02/2022	1
Création de poste	Police municipale	C	Brigadier-chef principal	35 / 35	01/04/2022	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à :

49 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

VALIDE la modification n°17 du tableau des emplois de la commune de Brissac Loire Aubance tel qu'indiqué ci-dessus

CHARGE et AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

4.

FINANCES PUBLIQUES – REGIME INDEMNITAIRE – RIFSEEP

Mme le Maire donne la parole à M. Lebel, Adjoint en charge des ressources humaines, qui rappelle au Conseil Municipal que la rémunération des agents de la fonction publique se compose de deux éléments : le traitement de base et le régime indemnitaire.

Par délibération 2018-01-15-6 et 2020-09-08-15, la collectivité a institué et défini les modalités de mise en œuvre du RIFSEEP (régime indemnitaire). Après 4 ans d'application, un bilan est en cours avec les représentants du personnel. Un premier point d'étape fait ressortir la nécessité de modifier la liste des bénéficiaires. Un second, en cours de réflexion, portera sur la refonte de la structure des groupes de fonction pour les rendre cohérents avec l'organigramme de la collectivité qui a fortement évolué entre temps.

1 – Les bénéficiaires

Ces délibérations précisent les agents pouvant bénéficier de ce RIFSEEP :

- Les agents titulaires et stagiaires à temps complet, partiel ou non complet (Au prorata de leur temps de travail) en exercice dans la collectivité,
- Les agents contractuels de droit public en CDI,
- Les agents contractuels de droit public relevant des articles 3.3.1° et 3.3.2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

En sont exclus :

- Les agents contractuels de droit public (hors art. 3.3.1° et 3.3.2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et CDI),
- Les agents de droit privé en contrat d'apprentissage, personnel sous contrat relevant du code du travail, personnel relevant d'un établissement doté d'une personnalité morale et financière distincte (Ex : régie) emploi d'avenir, ...
- Les agents saisonniers,
- Les agents vacataires.

Considérant que les 5 premiers échelons des grilles de la fonction publique étaient jusqu'à présent sous le SMIC ;
Considérant que les contractuels sont généralement recrutés au premier échelon des grilles de traitement ;
Considérant que les contrats portent sur des volumes horaires peu important, comprennent majoritairement des coupures notamment pour prendre en compte le rythme de l'activité périscolaire ;
Il est constaté un manque d'attractivité pour les postes proposés, mettant sérieusement en danger l'activité des sites scolaires.

Pour tenter de remédier en partie à ce désintérêt, il est proposé de modifier la liste des bénéficiaires tel qu'il suit :

- Les agents titulaires et stagiaires à temps complet, partiel ou non complet (Au prorata de leur temps de travail) en exercice dans la collectivité,
- Les agents contractuels de droit public en CDI,
- Les agents contractuels de droit public relevant des articles L 332-8 à L 332-14, L 332-23, L 332-24 à L 332-28 du code de la fonction publique, dès lors que les contrats portent au moins sur 5 semaines calendaires.

Demeureraient exclus :

- Les agents de droit privé en contrat d'apprentissage, personnel sous contrat relevant du code du travail, personnel relevant d'un établissement doté d'une personnalité morale et financière distincte (Ex : régie) emploi d'avenir, ...
- Les agents vacataires.

2 – Les montants

Le tableau des montants définis par les délibérations visées ci-dessus n'évolueront pas.

Seule est créée en catégorie C2 une ligne : *Agent d'exécution en CDD au moins égal à 5 semaines pour un montant de 1 650 € annuel maximum pour un temps complet.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à :

49 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

VALIDE la proposition

CHARGE et AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

5.

FINANCES PUBLIQUES – COMMISSION CULTURE – NOMINATION D'UNE CONSEILLERE DELEGUEE A LA CULTURE ET A LA LECTURE PUBLIQUE – MODIFICATION N°5 DU TABLEAU DES INDEMNITES DES ELUS

Mme le Maire rappelle la délibération du 08/06/2020 n°D2020-06-08-12 concernant le tableau d'indemnité des élus, modifiée par la délibération du 02/02/2021 n° D2021-02-02-05, celle du 06/04/2021 n°D2021-04-06-12 et du 09/11/2021 n°D2021-11-09-7. Il est rappelé qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi.

Considérant que suite à une modification de délégation de fonction d'une élue, il convient de revoir le montant des indemnités ;

Considérant que pour une commune de 11 132 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint (**et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction**) en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique ne peut dépasser 27,5% ;

Considérant que dans les communes de moins de 100 000 habitants, il peut être versé une indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal qui peut être au maximum égal à 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique dans la limite de l'enveloppe maximale susceptible d'être allouée au Maire et aux adjoints de la commune ;

Considérant que les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions en application des articles L.2122-18 et L.2122-20 peuvent percevoir une indemnité allouée par le Conseil Municipal dans la limite de l'enveloppe maximale susceptible d'être allouée au Maire et aux adjoints de la commune. Cette indemnité n'est pas cumulable avec celle précédemment évoquée ;

Vu les articles L2123-20 et L2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est proposé de :

- Augmenter l'indemnité à 7.62% (au lieu de 1.29%), de Madame Aurélie Percher à compter du 1^{er} février 2022 correspondant à sa nomination de conseillère déléguée à la culture et à la lecture publique ;
- Inscrire les crédits nécessaires au budget communal ;
- Transmettre au représentant de l'état cette délibération récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal ;
- Ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à :

48 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

1 ABSTENTION

APPROUVE le tableau des indemnités tel que présenté ci-après et sur le principe énuméré dans la présente délibération

CHARGE Madame le Maire de la bonne application budgétaire de cette dépense au chapitre 65 de Brissac Loire Aubance

NOM ET FONCTION			ENVELOPPE INDEMNITAIRE			
NOM	PRÉNOM	FONCTION	Correspondance enveloppe indemnitaire	enveloppe	taux	montant mensuel
SOURISSEAU	Sylvie	Maire	Maire	BLA	65,00%	2 528,11 €
GALLARD	Thierry	1er adjoint	Maire délégué	Commune	31,00%	1 205,71 €
LAROCHE	Florence	2ème adjointe	Maire déléguée	Commune	31,00%	1 205,71 €
BAZIN	Patrice	3ème adjoint	Maire délégué	Commune	31,00%	1 205,71 €
RUILLARD	Valérie	4ème adjointe	Maire déléguée	Commune	31,00%	1 205,71 €
MERCIER	Jean-Marc	5ème adjoint	Maire délégué	Commune	31,00%	1 205,71 €
JEAN	Valérie	6ème adjointe	Adjointe	BLA	18,00%	700,09 €
LEBEL	Bruno	7ème adjoint	Maire délégué	Commune	31,00%	1 205,71 €
SAUVATRE	Marie	8ème adjointe	Adjointe	BLA	18,00%	700,09 €
ROUSSEL	Mathieu	9ème adjoint	Adjoint	BLA	18,00%	700,09 €
BROCHARD	Cécile	10ème adjointe	Adjointe	BLA	18,00%	700,09 €
LEVEY	Marc	11ème adjoint	Adjoint	BLA	18,00%	700,09 €
PERCEVAULT	Erick	Maire délégué	Maire délégué	Commune	28,30%	1 100,70 €
LEHEE	Stephen	Maire délégué	Maire délégué	Commune	20,57%	800,05 €
BOUJU	Isabelle	Maire déléguée	Maire déléguée	Commune	15,43%	600,13 €
LAMOUREUX	Frédéric	Maire délégué	Maire délégué	Commune	15,43%	600,13 €
BROHAND	Loic	Adjoint délégué	Adjoint délégué	Commune	7,62%	296,37 €
BRUNIER-COULIN	Marie-Pierre	Adjointe déléguée	Adjointe déléguée	Commune	7,62%	296,37 €
LEROUGE	Eric	Adjoint délégué	Adjoint délégué	Commune	7,62%	296,37 €
LECLERC	Alice	Conseillère déléguée	Conseillère déléguée	BLA	7,62%	296,37 €
BUTRUILLÉ	Véronique	Conseillère déléguée	Conseillère déléguée	BLA	7,62%	296,37 €
TOUCHET	Robert	1er Adjoint délégué	Adjoint délégué	Commune	7,62%	296,37 €
LE MASLE	Didier	Adjoint délégué	Adjoint délégué	Commune	7,62%	296,37 €
GUELARD	Thomas	Adjoint délégué	Adjoint délégué	Commune	7,62%	296,37 €
DROUET	Ghislaine	Conseillère déléguée	Conseillère déléguée	BLA	7,62%	296,37 €
BARGEL	Thierry	Conseiller délégué	Conseiller délégué	BLA	7,62%	296,37 €
BARANGER	Jocelyn	Conseiller municipal	Conseiller délégué	BLA	7,62%	296,37 €
BOUGEUIS	Bernard	Conseiller municipal	Conseiller municipal	BLA	1,29%	50,17 €
ROSELIER	Alain	Conseiller municipal	Conseiller municipal	BLA	1,29%	50,17 €
DESME	Francine	Conseillère municipale	Conseillère municipale	BLA	1,29%	50,17 €
GUILLET	Monique	Conseillère municipale	Conseillère municipale	BLA	1,29%	50,17 €
GODARD	Claire	Conseillère municipale	Conseillère municipale	BLA	1,29%	50,17 €
FOURNIER	Gilles	Conseiller municipal	Conseiller municipal	BLA	1,29%	50,17 €
GOULU	Isabelle	Conseillère municipale	Conseillère municipale	BLA	1,29%	50,17 €
DERSOIR	Armelle	Adjointe déléguée	Adjointe déléguée	BLA	1,29%	50,17 €
LEROUX	Eric	Conseiller municipal	Conseiller municipal	BLA	1,29%	50,17 €
GUILLEMOT	Lionel	Conseiller municipal	Conseiller municipal	BLA	1,29%	50,17 €
SENEZ	Delphine	Conseillère municipale	Conseillère municipale	BLA	1,29%	50,17 €
DROUIN	Nadia	Conseillère municipale	Conseillère municipale	BLA	1,29%	50,17 €
BUFFET	Pieric	Conseiller municipal	Conseiller municipal	BLA	1,29%	50,17 €
MORON	Olivier	Adjoint délégué	Adjoint délégué	BLA	1,29%	50,17 €
MAILLET	Eve	Adjointe déléguée	Adjointe déléguée	BLA	1,29%	50,17 €
CATROUX	Sophie	2ème Adjoint délégué	Conseillère municipale	BLA	0,00%	— €
BERTHAUD	Claire	Conseillère municipale	Conseillère municipale	BLA	1,29%	50,17 €
RABOUIN	Céline	Conseillère municipale	Conseillère municipale	BLA	1,29%	50,17 €
LEROY	Vincent	Conseiller municipal	Conseiller municipal	BLA	1,29%	50,17 €
DURAND-JALIER	Agnès	Conseillère municipale	Conseillère municipale	BLA	1,29%	50,17 €
GALLIEN	Adeline	Conseillère municipale	Conseillère municipale	BLA	1,29%	50,17 €
PERCHER	Aurélie	Conseillère municipale	Conseillère déléguée	BLA	7,62%	296,37 €
DUCHESNE	Aurélie	Conseillère municipale	Conseillère municipale	BLA	1,29%	50,17 €
BOULTAREAU	Manon	Conseillère municipale	Conseillère municipale	BLA	1,29%	50,17 €
PLESSIS	Fabien	Conseiller municipal	Conseiller municipal	BLA	1,29%	50,17 €
BRAULT	Florian	Conseiller municipal	Conseiller municipal	BLA	0,00%	— €
GUERET	Lydie	Conseillère municipale	Conseillère municipale	BLA	1,29%	50,17 €

6. FINANCES PUBLIQUES – AFFAIRES JURIDIQUES – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL – LOTISSEMENT DE LA CHAINTRE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du second semestre 2017, la commune de Brissac Loire Aubance a commercialisé le lotissement de la CHAINTRE sur la commune déléguée de Saint Saturnin sur Loire. Pour ce faire, l'assemblée a arrêté par délibération n° 2017-06-12-21 le prix de cession HT des différents lots (et non le prix net vendeur) complétée par une seconde du 15 janvier 2018, ne mentionnant aussi que des montants HT sans préciser que l'opération était assujettie à la TVA. La rédaction des actes de vente a été confiée à l'étude MAUPETIT située à Brissac.

Ces rédactions ont généré une incompréhension qui s'est insérée dans les premiers compromis de vente, engendrant des engagements de cession de lots à leur prix HT et non TTC.

Cependant, cette incompréhension a été vite détectée et rectifiée, limitant ainsi la perte de recettes de la collectivité. Parallèlement, des discussions ont été conduites avec l'étude notariale afin que cette perte soit partagée entre les deux parties.

Ces discussions ont abouti. Il convient de les officialiser dans un protocole transactionnel présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à :

49 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

VALIDE le protocole transactionnel présenté

CHARGE et AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération et notamment la quittance transactionnelle et le protocole présenté

7.

DOMAINE PUBLIC – ADRESSAGE – PRIORITE N°3

Mme le Maire donne la parole à M. Leroux, Conseiller municipal en charge de l'adressage, qui rappelle à l'assemblée que conformément aux articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

De plus, Mme le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Par ailleurs, il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, le déploiement de la fibre optique..., d'identifier clairement les adresses des bâtiments. Les propriétaires de voies privées ont donné leur accord à la dénomination de leurs voies.

Aussi, afin d'achever la procédure importante d'adressage démarrée en 2020, et donner suite aux deux premières priorités traitées par délibération du 08/06/2020 n°D2020-06-08-17, et du 06/10/2020 n°D2020-10-06-12 (complétée par celle du 12/01/2021 n°D2021-01-12-8), il convient de valider troisième et dernière priorité en prenant en compte cette liste de modification de noms de rue :

COMMUNE(S) DELEGUEE(S)	NOUVELLE DENOMINATION		CARACTERISATION DE LA DENOMINATION	CORRESPONDANCE AVEC LES PLANS ANNEXES
	Type de voie	Nom de la voie		
Coutures	Route	du Frêne	Création	1
Coutures	Route	du Plateau	Création	1
Saint-Rémy-la-Varenne	Impasse	des Hautes Vignes	Modification du nom de voie (Anciennement Impasse des Vignes)	1
Saint-Rémy-la-Varenne	Route	du Bourg Dion	Modification du nom de la voie (Anciennement Route de Brissac)	1
Saint-Rémy-la-Varenne	Rue	de Chauvigné	Prolongement	1
Saint-Rémy-la-Varenne	Rue	des Léards	Prolongement	1
Coutures	Chemin	des Vignerons	Modification du nom de voie (Anciennement Chemin du Dolmen)	2
Saint-Rémy-la-Varenne	Impasse	des Noyers	Modification du nom de voie (Anciennement Impasse des Caves)	2
Saint-Rémy-la-Varenne	Chemin	des Lardières	Création	3
Saint-Rémy-la-Varenne	Impasse	du Moulin	Prolongement	3
Saint-Rémy-la-Varenne	Rue	de la Mairie	Prolongement	3
Saint-Rémy-la-Varenne	Rue	de la Tour	Prolongement	3
Saint-Rémy-la-Varenne	Rue	du Square Berjol	Modification du nom (Anciennement Impasse des Lavandières et Impasse du Lavoir)	3
Saint-Rémy-la-Varenne	Rue	Saint-Jean-de-l'Isle	Prolongement	3
Saint-Rémy-la-Varenne	Chemin	des Cloteaux	Création	4
Saint-Rémy-la-Varenne	Chemin	du Bouli	Création	4
Saint-Rémy-la-Varenne	Impasse	de la Grande Varenne	Création	4
Saint-Rémy-la-Varenne	Impasse	du Moulin Neuf	Création	4
Saint-Rémy-la-Varenne	Route	de la Petite Varenne	Prolongement	4
Saint-Rémy-la-Varenne	Route	des Reinières	Création	4

COMMUNE(S) DELEGUEE(S)	NOUVELLE DENOMINATION		CARACTERISATION DE LA DENOMINATION	CORRESPONDANCE AVEC LES PLANS ANNEXES
	Type de voie	Nom de la voie		
Saint-Rémy-la-Varenne	Rue	du Parterre	Modification du nom de voie (Anciennement Rue de la Fontaine)	4
Saint-Rémy-la-Varenne	Chemin	de la Herpinière	Modification du nom de voie (Anciennement Chemin du Dolmen)	5
Saint-Rémy-la-Varenne	Chemin	de la Hodée	Création	5
Saint-Rémy-la-Varenne	Chemin	des Oudins	Création	5
Saint-Rémy-la-Varenne	Route	du Houssay	Création	5
Chemellier ; Saint- Rémy-la-Varenne	Route	de Landevert	Création	5
Les Alleuds	Chemin	des Bûcherons	Création	6
Les Alleuds	Rue	de la Closerie	Création	6
Les Alleuds	Rue	de l'Aubance	Prolongement	6
Les Alleuds	Rue	Demoiselle Dolbeau	Création	6
Les Alleuds	Rue	des Saubineries	Création	6
Les Alleuds	Chemin	des Pâtures	Création	7
Les Alleuds	Chemin	du Bois des Moines	Création	7
Les Alleuds	Chemin	du Breil Ferré	Création	7
Les Alleuds	Place	Saint-Aubin des Alleuds	Modification du nom de voie (Anciennement Rue de la Mairie)	7
Les Alleuds	Route	de la Grouas Pierreuse	Création	7
Les Alleuds	Route	des Martineries	Création	7
Les Alleuds	Impasse	des Biousses	Création	8
Les Alleuds	Impasse	des Grimauderies	Création	8
Les Alleuds	Impasse	du Rangeard	Création	8
Les Alleuds	Route	du Moulin de Pied Sec	Création	8
Les Alleuds	Rue	du Layon	Prolongement	8
Les Alleuds ; Luigné	Route	de l'Ecoté	Création	8
Les Alleuds	Impasse	de la Denorderie	Création	9
Luigné	Impasse	de la Blanchetière	Création	9
Luigné	Impasse	de Mongarde	Création	9
Luigné	Route	de Chandoiseau	Création	9
Luigné	Route	de la Blanchetière	Création	9
Luigné	Route	de Sauloup	Création	9
Luigné	Impasse	de la Haute Houssinière	Création	10
Luigné	Route	de la Basse Houssinière	Création	10
Luigné	Route	de la Haute Houssinière	Création	10
Luigné	Route	de Montguignon	Création	10
Luigné	Route	des Chesnaies	Création	10
Luigné	Route	du Bois Tesnier	Création	10
Luigné	Route	du Hillier	Création	10
Luigné	Route	des Grillères	Création	11
Luigné	Route	des Souches	Création	11
Luigné	Route	du Moulin Gaudin	Création	11
Luigné	Rue	de la Baronnerie	Création	11
Luigné	Rue	de la Huetterie	Création	11
Luigné	Rue	des Varennes	Création	11

COMMUNE(S) DELEGUEE(S)	NOUVELLE DENOMINATION		CARACTERISATION DE LA DENOMINATION	CORRESPONDANCE AVEC LES PLANS ANNEXES
	Type de voie	Nom de la voie		
Luigné	Rue	du Caquin	Modification du nom de voie (Anciennement Rue de la Commanderie)	11
Charcé-Saint-Ellier-sur- Aubance	Impasse	du Moulin d'Eau	Création	12
Saint-Saturnin-sur- Loire	Impasse	Odile Drouet	Création	13

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à :

49 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

VALIDE les noms de rues attribués et désignés comme indiqué ci-dessus

AUTORISE et CHARGE Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

8.

BATIMENT – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION « ADHESION A LA MISSION DE CONSEIL EN ENERGIE » AVEC LE SIÉML

Mme le Maire donne la parole à M. Mercier, Adjoint délégué à la gestion technique du territoire, qui rappelle au Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d'Energies du Maine-et-Loire (Siéml) a décidé de mettre en place une Mission de Conseil en Energie Partagé auprès de ses adhérents.

Ainsi, le SIÉML propose aux collectivités qui le souhaitent de signer une convention qui a pour objet le conseil en Énergie Partagé au profit de la Collectivité. Le Siéml propose de mettre ses compétences au service de la Collectivité dans le cadre de la rénovation énergétique de son patrimoine et de la maîtrise de ses consommations.

Les principales missions du Conseiller portent sur :

- La création d'un partenariat entre la Collectivité et le pôle transition énergétique du Siéml – mise en place d'un comité de pilotage,
- La mise à disposition de la Collectivité les outils d'accompagnement des démarches de transition énergétique du Siéml,
- La proposition d'un accompagnement adapté aux attentes de la collectivité en fonction des capacités d'actions du Siéml,
- L'aide à la gestion énergétique mais aussi à la décision et à l'investissement, par le biais d'un accompagnement par un référent énergie du Siéml, d'audit, d'étude...

La collectivité devra désigner un référent énergie (agent technique) ayant une connaissance des bâtiments communaux et les membres du comité de pilotage composé du référent énergie, d'un ou plusieurs élus, d'un ou plusieurs agents de la collectivité, d'un conseiller en énergie Siéml. Ce comité sera créé lors de la réunion de lancement de la mission.

Cette convention prend effet pour 3 ans, pour un coût estimé de 5 000 €/an.

Par conséquent,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à :

48 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

1 ABSTENTION

AUTORISE Mme le Maire à signer cette convention de conseil en énergie partagée avec le SIÉML

INSCRIT le coût estimé au budget primitif 2022

CHARGE Madame le Maire, ou son représentant, d'effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférents.

Débat avant vote :

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intérêt de cette étude considérant la hausse actuelle des coûts et la nécessité de maîtriser les dépenses énergétiques des bâtiments communaux.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – VALIDATION DU PROJET DE TERRITOIRE

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal la réflexion initiée au cours du dernier trimestre 2021 pour l'élaboration d'un projet de territoire qui arrive aujourd'hui à son terme. Ce document s'est appuyé sur l'expertise d'un cabinet Conseil (Chorus Consultant) qui a accompagné les élus dans les différentes étapes. Cette réflexion a été menée en s'appuyant sur les éléments suivants :

- le projet de campagne de ce mandat 2020/2026
- l'enquête réalisée auprès des habitants début 2021
- le diagnostic établi par le cabinet conseil
- l'analyse des actions déjà mises en œuvre depuis la création de la commune nouvelle
- les fiches projets des commissions réceptionnées par la commission finance.

Pour rappel, les grandes étapes de cette élaboration ont été appuyées lors des principales réunions suivantes :

- Septembre : Echange préalable avec un panel d'élus et le DGS
- 19/10 : réunion avec le Bureau Municipal (présentation du diagnostic)
- 02/11 : Bureau Municipal + conseillers délégués
- 22/11 : Bureau Municipal + conseillers délégués
- 14/12 : Bureau Municipal + conseillers délégués
- 09/12 : conseil municipal privé
- 10/01 : Bureau Municipal (étude des points financiers)
- 11/01 : Conseil Municipal privé
- 24/01 : Bureau Municipal + conseillers délégués (préparation du plan d'investissement et de fonctionnement supplémentaire jusqu'en 2026)

Sur la base de tous ces éléments de travail, le projet de territoire s'est donc construit de la manière suivante :

- 1- Détermination des enjeux
- 2- Définition des axes stratégiques correspondant à ces enjeux
- 3- Déclinaison des axes stratégiques en objectifs opérationnels
- 4- Finalisation du projet de territoire avec la mise en place d'actions issues des objectifs opérationnels, et qui ont été budgétées afin de les prioriser d'ici à 2026.

Les 4 grands enjeux déclinés par ce projet de territoire portent sur :

- **L'engagement du territoire dans la transition écologique**
=> *Apporter notre contribution à la lutte contre les changements climatiques et à la préservation de la biodiversité*
- **Le renforcement de l'appropriation de Brissac Loire Aubance par toutes et tous**
=> *Mettre en œuvre une dynamique pour renforcer le sentiment d'appartenance au territoire (S'appuyer sur les documents fédérateurs (PLU, PEDT, ABS, projet du CCAS, ...))*
- **La consolidation de la gouvernance**
=> *Optimiser nos moyens de façon à garantir la mise en œuvre des orientations de la Commune*
=> *Favoriser la démocratie participative*
- **La réponse aux besoins collectifs identifiés de la population (ABS - PEDT)**
=> *Mailler nos offres de services en prenant en compte les besoins de la population et en favorisant leur accès pour tous-tes de façon à favoriser l'inclusion des habitants de 0 à 110 ans.*

A noter que les actions qui découlent de ce projet de territoire ont été estimées et planifiées sur le reste du mandat jusqu'en 2026, sur la base de la connaissance **actuelle** des possibilités de financement de la commune, dépendante entre autres de l'évolution des dotations. Cette estimation financière tient compte par ailleurs d'une revalorisation de la fiscalité de 2,5% qui restera à confirmer. Un Plan Pluri annuel d'Investissement et un plan de charge de fonctionnement pourront s'inspirer de ce projet. L'étude des propositions financières issues de cette feuille de route est prévue par la commission finance le 31/01/2022.

Mme le Maire précise que ce « projet de territoire » est une feuille de route qui devra rester évolutive et devra être affinée et complétée notamment par les conclusions de l'ABS (Analyse des Besoins Sociaux) et du PEDT (Projet Educatif Territorial). Elle prendra également en compte la possible modification de certains projets, les éventuels impondérables, la structuration des finances.... Ce document doit donc rester un objectif cible mais sera remis à jour chaque année, notamment lors du Débat d'Orientation Budgétaire. De plus, les projets identifiés dans cette feuille de route seront systématiquement soumis à la validation du Conseil Municipal avant exécution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à :

49 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

APPROUVE le projet de territoire de Brissac Loire Aubance tel que présenté ci-après

ACTE que cette feuille de route reste évolutive et devra faire l'objet d'une « revoyure » à chaque DOB de la commune jusqu'en 2026

Débat avant vote :

M. Bazin donne quelques éléments financiers issus de ce projet de territoire :

- **Projet d'investissement à hauteur de 10 000 000 € sur 5 ans**
- **Un budget de fonctionnement annuel réhaussé de 350 000 €**
- **CAF Nette de 700 000 €/an sur 5 ans**
- **Vente de bâtiments pour 1 000 000 €**
- **Possibilité du recours à l'emprunt en fin de mandat : 3 000 000 € (compte tenu de l'extinction de la dette)**

Mme le Maire précise qu'une communication est prévue dans le cadre du prochain C'PAGES et dans l'objectif de travailler également avec les habitants sur les grands projets de la commune (le devenir des écoles, de la piscine, etc...).

Mme Leclerc s'interroge sur la communication auprès des habitants et s'inquiète de l'éventuelle déception sur des promesses de réalisation... Mme le Maire précise qu'il conviendra effectivement de cadrer les ambitions de la commune en expliquant les contraintes financières de la collectivité auprès des habitants.

Mme le Maire rappelle que cette délibération ne porte pas sur la validation des projets mais sur l'intention de la commune sur les projets futurs. Les grands projets seront bien évidemment expliqués, débattus et validés avec le Conseil Municipal.

Les projets s'adapteront bien à l'évolution des finances et la nécessité de faire des choix, comme pour un budget familial en ne dépensant qu'en fonction des possibilités financières.

M. Lebel rappelle que le taux d'imposition de la commune reste inférieur à la moyenne départementale, régionale et nationale et qu'il convient d'en tenir compte dans la réflexion sur la fiscalité. M. Bazin confirme et rappelle également les contraintes de pression fiscale pour la commune qui ne peut se soustraire à l'ambition de travailler sur le levier de la fiscalité, mais en proposant d'autres services en contrepartie.

M. Mercier soulève le sujet de l'enveloppe des 150 000 € proposés pour les projets ponctuels et souhaite que des critères de choix soient mis en place pour évaluer la pertinence des projets. M. Bazin prend acte.

Mme le Maire répond à Mme Maillet concernant les projets de revitalisation du centre bourg de Coutures, que la commune pourra être accompagnée d'un cabinet d'urbanisme pour étudier les faisabilités sur site.

Mme le Maire remercie les élus pour leur implication dans la rédaction de ce projet de territoire, considérant les nombreuses sollicitations autour de ce projet de territoire, mais aussi du PEDT (Projet Educatif Territorial), de la réflexion sur l'ABS (Analyse des Besoins Sociaux), le PLU (Plan Local d'Urbanisme), tous ces dossiers arrivant à terme dans l'année.

Enjeux	Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions
Engager le territoire dans la transition écologique	Apporter notre contribution à la lutte contre les changements climatiques et à la préservation de la biodiversité	Mettre en œuvre les démarches permettant de réduire la consommation d'énergie, dont la rénovation énergétique	Developper la transition et l'autonomie énergétique aux bâtiments publics sur la base du diagnostic énergétique existant
		Repenser la mobilité pour faciliter la vie de tous-tes	Définir un schéma de déplacement doux et créer des pistes cyclables Développer et soutenir toutes les initiatives de transport collectif et co-voiturage en partenariat avec les collectivités territoriales/associations (Cages à vélo aux abribus - aires de co-voiturage - bornes de recharge - applications...) Davantage mutualiser les transports (co-voiturage, navettes, ...) et/ou développer des services mobiles Végétalisation des rues (La rue est à nous)
		Ouvrir au développement durable et aux énergies renouvelables	Promouvoir un habitat durable à travers nos documents d'urbanisme Des questionnement sur les éoliennes
		Préserver la ressource en eau, tant en quantité qu'en qualité	Diag sur réseau pluvial en lien avec partenaires liés à l'eau
		Impulser des actions contribuant à préserver la biodiversité (la pollution lumineuse)	internet) autour de l'écodiversité avec tous les acteurs locaux Pas encore de réelle prise en compte de la dimensions biodiversité dans les projets Revaloriser des espaces publics en espaces partagés (potagers) et en espaces de détente, parcours à thèmes Ecopaturage
		Contribuer à réduire l'impact des températures élevées (espaces verts, mini-forêts, sols non artificialisés, gestion différenciée, ...)	
		Renforcer les initiatives contribuant à réduire et mieux gérer les déchets, et inciter à une consommation plus responsable	RI
		Développer une politique d'achats responsables	
			DEBAT A AVOIR

Enjeux	Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions
Renforcer l'appropriation de Brissac Loire Aubance par toutes et tous	Mettre en œuvre une dynamique pour renforcer le sentiment d'appartenance au territoire (S'appuyer sur les documents fédérateurs (PLU, PEDT, ABS, projet du CCAS, ...))	Finaliser la structuration des services	Organisation conjuguant présence de proximité et télétravail
		Préserver le patrimoine bâti et non bâti (immobilier, réseaux, voiries, jeux, espaces naturels, ...)	VOIRIE Vu le volume, arbitrer entre intervenir à fond sur certains patrimoines ou saupoudrer entre tous Restauration presbytère charcé - prieuré St Rémy Bâtiment Maison Médicale Vauchétien Enfouissement réseaux Intervention sur réseau pluvial 2 - ESPACES LOISIRS dont JEUX Renouvellement mobilier urbain
		Développer l'attractivité et promouvoir le territoire	Créer une marque « Brissac Loire Aubance » Etudier les modalités d'un développement économique plus industriel Accompagner l'artisanat local Concevoir un circuit touristique valorisant l'ensemble de la Commune Concevoir des produits touristiques Refonte du site Internet
		S'approprier l'histoire et le territoire, tant pour les élus que pour les agents	Nécessité de contribuer à renforcer le sentiment d'appartenance chez les habitants, malgré les 10 villages Encourager à découvrir davantage les autres villages, et générer de la cohésion Se doter d'un projet commun
			Préférable de finir de structurer le PLU sur BLA avant d'aborder le PLUI ?? Prendre en compte le déséquilibre territorial de population (50% regroupent 70% de la population)

Enjeux	Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	
Consolider la gouvernance	Optimiser nos moyens de façon à garantir la mise en œuvre des orientations de la Commune	Chercher des ressources et/ou baisser les charge et réduire les coûts	Arbitrage entre moyens humains insuffisants dans l'absolu et besoins nouveaux	
			Arbitrer parmi tous les projets et accepter que certains soient repoussés	
			Cerner l'impact des investissements sur le fonctionnement	
			Taxe foncière sup	
			Anticiper le retour de la compétence Sport	????
			Entériner le pacte fiscal et financier entre la Commune et la Com Com	Bien repréciser le partage des compétences avec la Com Com
			Préparer la gouvernance pour 2026	
	Favoriser la démocratie participative	Travailler un projet collaboratif et concerté	Répondre à des projets citoyens avec une enveloppe budgétaire de 10 000€/an minimum	
			Organiser des journées citoyennes	
			Proposer des outils favorisant la civilité et la sécurité en développant par exemple la police municipale	
Faire de nos mairies déléguées des lieux de vie, de rencontres pour tous...				
Développer une gouvernance de projets (trans-commissions)			Associer davantage les agents aux projets	
Soutenir la vie associative et la fédérer			Coordonner un forum annuel des associations en lien avec la solidarité	
	Mieux communiquer pour impulser une dynamique d'implication	Renforcer la communication pour diffuser l'information partout et pour tous Certains conseillers municipaux ne se connaissent pas encore S'appuyer sur les petits conseils municipaux qui subsistent, pour donner de l'information sur BLA Application mobile		

Enjeux	Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions		
Répondre aux besoins collectifs identifiés de la population (ABS - PEDT)	Mailler nos offres de services en prenant en compte les besoins de la population et en favorisant leur accès pour tous-ttes de façon à favoriser l'inclusion des habitants de 0 à 110 ans.	Structurer l'offre scolaire (restauration comprise)	Arbitrer entre garder toutes les écoles et faire des regroupements (mais veiller à leur cohérence et à compenser les fermetures)		
			Rénovation des écoles		
			Sécurisation des écoles		
				Adapter la politique du logement aux besoins de la population	Elaborer un schéma de développement urbain intégrant des logements adaptés pour favoriser les mixités Equilibre entre densification et traitement des dents creuses et restriction du développement de l'habitat Pallier la pénurie de logements tout en visant à préserver la mixité sociale Etudier des modalités réduisant les risques d'un foncier inaccessible
				Faciliter l'intégration de toutes les catégories de population	Accompagner et anticiper le vieillissement de la population - Communiquer sur les actions du centre socio-culturel pour être attentif aux habitants afin d'éviter l'isolement des personnes et créer du lien social Développer les outils d'insertion sociale et professionnelle Ne pas négliger la proportion plus pauvre de la population Equilibrer les services entre attentes des néo-ruraux et populations déjà présentes
				Favoriser la dimension partenariale des projets à l'échelle de BLA (vie associative, commune, centre socio-culturel, projet éducatif, entreprises, Maison France Services, ...)	Valoriser les actions de nos partenaires : économiques, associatifs et socio-professionnels Porter en partenariat des initiatives locales innovantes Besoin de locaux pour les services sociaux L'habitude de se coordonner entre associations n'est pas encore acquise
				Disposer d'une offre culturelle pour - et accessible à - tous-ttes	Concevoir un pôle culturel évolutif et vivant (incluant par exemple une médiathèque de taille significative) Lecture publique Mise en sécurité et embellissement du bâtiment d'accueil socio-culturel
				Faire connaître les différents services	Élaborer une pochette à fiches multi-thèmes pour présenter l'offre globale des services Organiser l'accès aux services physiques et numériques Veiller à ce que la mutualisation des services ne soit pas vécue négativement dans certains villages Panneau d'affichage mobile (COM)
				Consolider une offre diversifiée et opérationnelle pour la pratique sportive	Construction d'une nouvelle salle de sport Construction d'une aire de sport de glisse urbaine Rénovation piscine extérieure ??
				Favoriser les actions inter-générationnelles	Mettre en place un conseil municipal Brissac Loire Aubance de jeunes et de sages

10. DECLARATIONS D'INTENTIONS

Mme le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises sur les DIA reçues en mairie et dont elle a reçu délégation pour le traitement (subdélégués aux adjoints) :

N° DP	DATE RECEPTIO	COMMUNE HISTORIQU	ADRESSE DU BIEN	REFERENCE CADASTRE		BA	NON BA	SURFAC	DATE
				Section	Numéro				
2022-01	04/01/2022	Brissac-Quincé	32 Place Georges Clemenceau	AD	427	X		389	10/01/2022
2022-02	06/01/2022	Brissac-Quincé	7 rue adèle Considère	AD	179	x		53	18/01/2022
2022-03	07/01/2022	Brissac-Quincé	16bis rue Louis Moron	AB	445	x		95	18/01/2022
2022-04	10/01/2022	Brissac-Quincé	43 rue Louis Moron	AB	289	x		460	
2022-05	10/01/2022	Brissac-Quincé	Le Clos de la Pierre Couchée	B	1157		x	1745	
2022-06	18/01/2022	Brissac-Quincé	56 bis rue Louis Moron	AC	798		x	401	
2022-07	18/01/2022	Vauchrétien	chemin de la Lissière	ZD	160-161		X	1282	
2022-08	19/01/2022	Brissac-Quincé	31 rue de Verdun	AD	52-51	x		372	
2022-09	19/01/2022	Saint-Rémy-la-Varenne	4 impasse des Gabares	ZH	136	x		802	

INFORMATIONS COMMUNALES ET DIVERSES

11. AGENDA

Dates des prochains conseils municipaux :

- Mardi 01/03/2022 – 20H
- Mardi 05/04/2022 – 20H
- Mardi 03/05/2022 – 20H
- Mardi 07/06/2022 – 20H
- Mardi 05/07/2022 – 20H
- Mardi 06/09/2022 – 20H
- Mardi 04/10/2022 – 20H
- Mardi 08/11/2022 – 20H
- Mardi 06/12/2022 – 20H

Dates diverses :

- Du 14 au 18/02/2022 : semaine théâtre dans le cadre de Polarisez-vous ;
- 04/03/2022 : café rencontre à Coutures ;
- 18/05/2022 : café rencontre à Brissac-Quincé ;
- 10/09/2022 : café rencontre à St Rémy la Varenne ;
- 09/10/2022 : café rencontre aux Alleuds ;
- 05/11/2022 : café rencontre à Luigné ;
- 07/12/2022 : café rencontre à Chemellier.

12.

INFORMATIONS DIVERSES

PLU

Date à retenir : 16/05/2022 à 20 heures : réunion publique salle de la Perrine afin de présenter l'avancement des travaux sur le PLU.

Le PEDT

Mme Brochard et Mme Jean font un point sur l'élaboration du PEDT avec un bilan intermédiaire et la présentation du travail des 4 premières réunions. L'objectif est que les partenaires et les élus puissent réagir aux 3 axes envisagés, qui se déclinent en plusieurs enjeux débouchant sur des objectifs opérationnels :

- Axe 1 : Apprendre à connaître et découvrir les différentes richesses et compétences au sein des villages, développer le partenariat au profit des enfants et des familles
- Axe 2 : Favoriser l'apprentissage du vivre ensemble et de la citoyenneté Apprendre à se connaître, à se respecter afin de pouvoir vivre ensemble avec ses différences (handicap, culture, croyance, milieu social, âge...).
- Axe 3 : Construire un cadre de vie bienveillant et sécurisant pour permettre à l'enfant et au jeune de bien grandir.

Dans la construction de ce projet, les groupes de travail seront organisés autour des spécificités d'âge des enfants et co-pilotés par un élu et un partenaire.

Le prochain Comité de Pilotage se réunira le 09/03 pour échanger sur les apports et les différents retours et le Conseil Municipal pourra valider ce PEDT lors de sa séance d'avril.

M. Brohand s'interroge sur l'axe 2 et les leviers proposés pour mieux impliquer les enseignants sur ces enjeux de l'inclusion de tous les enfants et notamment en situation de handicap. Mme Jean et Mme Brochard rappellent les actions déjà mises en place sur cette thématique, au niveau des activités de l'école et en accompagnement des organismes et personnes dédiées au sujet (PIAL – Pôle Inclusif d'Accompagnements Localisés, AVS – Auxiliaire de Vie Scolaire, etc...). Elles confirment la réelle volonté de travailler sur le sujet et l'implication de l'Education Nationale dans ce cadre. Il est par ailleurs rappelé l'objet des classes ULIS (Unités Localisées d'Inclusions Scolaires) à prendre en compte dans cette réflexion. Il est rappelé que l'inclusion ne concerne pas que le handicap mais l'intégration de toutes les différences.

Mme Sauvatre confirme par ailleurs que les premiers résultats de l'Analyse des Besoins Sociaux confirment ceux du PEDT, ce qui rassure sur la démarche et la cohésion des conclusions ; les objectifs et la finalité restent identiques quels que soient les points abordés

Par ailleurs, dans un autre cadre, Mme Jean apporte des précisions concernant la fermeture d'une classe à l'école de St Rémy la Varenne au regard des effectifs en déclinaison. Il y aura donc 2 classes sur St Rémy la Varenne, 2 classes à Chemellier et 2 classes à Coutures.

Fin du Conseil Municipal à 22h00